

Encadré 1B : Renseignements principaux exigés par le répartiteur, les ambulanciers et l'établissement recevant le patient

- S'il est permis de le faire, les identifiants limités comme le nom, la date de naissance ou le numéro de carte d'assurance-maladie peuvent être fournis pour accélérer le processus d'inscription.
- L'endroit où se trouve le patient.
- Les signes d'AVC qui sont visibles et manifestes chez le patient, notamment le visage, le bras, le trouble de la parole.
- L'heure à laquelle les signes de l'AVC sont apparus, si on la connaît (si ce n'est pas le cas, le dernier moment où le patient a été vu dans un état normal).
- L'état actuel du patient qui subit un AVC ainsi que tout changement dans son état depuis le début des symptômes.
- Les médicaments que le patient prend actuellement, si on les connaît.
- Tout autre problème de santé connu.
- Le numéro de téléphone du témoin pour vérifier l'information.
- Les directives de soins avancés, le cas échéant.